MANUEL DES JUGES DE L'IFSA 2025-2026
RÉGION 2

Mis à jour : 28 octobre 2025

Avertissement : Ce document contient des renseignements de nature exclusive de l'International Freeskiers and Snowboarders Association (IFSA). La création d'une copie pour l'usage personnel des membres de l'IFSA est encouragée, mais le partage de copies électroniques ou imprimées n'est pas permis sans l'autorisation écrite de l'IFSA.

Note sur le genre: dans le présent document, l'emploi du masculin a pour seul but d'alléger le texte. Il désigne sans discrimination les personnes de tout genre.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DES ÉVÉNEMENTS 3
JUGE EN CHEF (Head Judge) 4
JUGE DE SOUTIEN (Support Judge) 5
DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (Technical Director) 6
PATROUILLE (Patrol) 7
ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS (Event Organizer – EO) ET PERSONNEL DU SITE 7
TAUX JOURNALIERS DES JUGES ET DES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES 7
ÉQUIPES D'EXPLOITATION DE LA MONTAGNE 10
RESPONSABLE DU POINTAGE (Scorekeeper) 11
PRÉPOSÉ AUX FEUILLES DE SCORES (Scoresheet Runner) 11
STARTER 12
RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS 12
RÉUNIONS OBLIGATOIRES 14
RÉUNION OBLIGATOIRE DES ATHLÈTES 14
RÉUNION DES OFFICIELS 15
RÉUNION DES JUGES 15
SÉLECTION ET PRÉPARATION DES SITES 15
INSPECTION DE SITES 17
DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS 17
NOTES DE LA FEUILLE DE SCORES ET COMMUNICATION AVEC LES ATHLÈTES 19
NIVEAUX D'ACCRÉDITATION DES JUGES POUR LES ÉVÉNEMENTS JUNIORS ET ADULTES 19
JUGE 1 20
JUGE 2 20
JUGE 3 20
JUGE 4 20
JUGE 5 20
JUGE EN CHEF RÉGIONAL (Regional Head Judge) 20
ANNEXE A – MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PAR LES JUGES DE L'IFSA 22
PRINCIPES GÉNÉRAUX 22
CRITÈRES D'ÉVALUATION 22
SCORE DE LIGNE 23
NIVEAU ET POTENTIEL DE L'ATHLÈTE 23
NIVEAU DE L'ATHLÈTE 24
RÉSUMÉ DU BARÈME D'ÉVALUATION DU CONTRÔLE 25
GUIDE DES PROBLÈMES DE CONTRÔLE 26
BARÈME MÉTHODOLOGIQUE ET AUTRES CONSIDÉRATIONS D'ÉVALUATION 28
RÉVISION DES SCORES ET DES RÉSULTATS 28
CÉRÉMONIE DE PRIX ET COMPTE RENDU DES RÉSULTATS 31
ANNEXE B – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DIRECTIVES POUR LES JUGES EN CHEF 32

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

UN OU DEUX JOURS AVANT LES COMPÉTITIONS (EN FONCTION DU SITE) 32
MATIN DE L'ÉVÉNEMENT 32
PENDANT L'ÉVÉNEMENT 33
APRÈS L'ÉVÉNEMENT 33
ANNEXE C – LISTE D'ÉQUIPEMENT DES JUGES 35
ANNEXE D – INSTALLATION DU STAND DES JUGES 37
ANNEXE E – SÉLECTION ET PRÉPARATION DES SITES 38
SÉLECTION ET PRÉPARATION DES SITES 38
NIVEAU DE L'ÉVÉNEMENT, FORMAT ET CONSIDÉRATIONS LOGISTIQUES 38
ÉVÉNEMENTS ADULT QUALIFIER 39
OPTIONS DE PLANIFICATION DES SITES 40
SITES SELON LE PLAN A 40
PORTILLON DE DÉPART 40
AIRE D'ARRIVÉE 40
CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES SITES 41
LIMITES EXTERNES 41
LIMITES INTERNES ET SITES PROGRESSIFS 41
PLAN B POUR LES SITES AVEC RÉPARTITION DES JUGES 42
RÉPARTITION DES JUGES 42
AMÉNAGEMENT DES EMPLACEMENTS POUR LA RÉPARTITION DES JUGES 43
Répartition des juges 1+1+1 43
Répartition des juges 2+1 43
Répartition des juges 2+2 43
ANNEXE F – LISTES DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES D'ACCRÉDITATION DES JUGES PAR NIVEAU 45
NIVEAUX D'ACCRÉDITATION DES JUGES POUR LES ÉVÉNEMENTS JUNIORS ET ADULTES 45
JUDGE 1 (J1) 45
JUDGE 2 (J2) 46
JUDGE 3 (J3) 47
JUDGE 4 (J4) 48
JUDGE 5 (J5) 49
Juge en chef régional (Regional Head Judge) 50

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DES ÉVÉNEMENTS

Les athlètes qui ne compétitionnent plus, les ex-entraîneurs, les parents dont leurs enfants ne font plus de compétitions, les organisateurs d'événements (EO), les délégués techniques (TD), les patrouilleurs, les instructeurs de sports d'hiver et toutes personnes passionnées qui ont les connaissances par rapport au freeride et le flair technique pour reconnaître du bon ski et du bon snowboard font généralement de bons candidats et candidates pour le rôle de juge. Les juges ne peuvent pas évaluer des athlètes lors d'événements où des membres de leur famille compétitionnent. Les entraîneurs actifs d'athlètes juniors ne peuvent pas agir en tant que juges lors d'événements juniors. Les entraîneurs actifs d'athlètes adultes ne peuvent pas agir en tant que juges lors d'événements adultes.

JUGE EN CHEF (Head Judge)

Le rôle de juge en chef de l'IFSA (HJ, de *Head Judge*) comporte un haut degré de responsabilité envers le sport de freeride big mountain. En collaboration avec les délégués techniques, les juges en chef ont la responsabilité d'assurer un environnement compétitif sécuritaire pour les athlètes. Les juges en chef s'assurent que les événements sont organisés conformément aux règles et aux meilleures pratiques de l'IFSA. Les juges en chef préservent la culture positive du freeride par l'exécution accessible et organisée du protocole d'évaluation, la tenue précise du pointage et l'application du code de conduite de l'IFSA. Lors des réunions d'athlètes, les juges en chef sont responsables de la diffusion des critères d'évaluation et de toute clarification concernant l'emplacement des juges. Les juges en chef établissent et maintiennent des relations positives et des voies de communication claires entre les juges, les athlètes, les entraîneurs et les familles. Grâce à toutes ces actions, les juges en chef assurent la constance et la qualité des événements ainsi que la pérennité du freeride à travers les Amériques.

La coordination entre les juges en chef et les délégués techniques est essentielle à la sécurité et à la constance des événements. Les juges en chef et les délégués techniques décident du choix du site, de ses limites, du protocole d'inspection, des options de sites progressifs, des fermetures d'obstacles, des emplacements des juges lors d'une répartition et de la cadence de l'événement. En cas de sites complexes, de conditions d'enneigement et de prévisions météo instables, les juges en chef peuvent avoir à se rendre sur place deux jours avant la compétition. Il est attendu des juges en chef d'avoir une connaissance approfondie des critères d'évaluation de l'IFSA grâce à leur formation,

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

leur expérience de juge et leur formation continue. Les juges en chef doivent avoir une compréhension approfondie des règles de l'IFSA documentées dans les manuels de l'athlète de l'IFSA de l'année en cours et doivent avoir le manuel approprié (séries Junior ou Qualifier) à portée de main pendant les compétitions pour s'y reporter en cas de contestation. Les rôles des délégués techniques et des juges se complètent et se soutiennent mutuellement. Les règles de l'IFSA permettent aux juges en chef d'agir simultanément en tant que délégués techniques, mais il est recommandé d'avoir un délégué technique adjoint pour les plus grands sites et les événements avec plusieurs options de sites. Voir l'annexe A concernant les options d'évaluation par les juges de l'IFSA. Le matin de l'événement, les juges en chef effectuent une inspection avec les juges de soutien. Cela leur assure de bien comprendre tous les choix de ligne, les limites du site et les fermetures, en plus de se familiariser avec l'emplacement principal des juges et ceux de réserve. Pendant les descentes des ouvreurs de piste, les juges en chef dirigent les discussions avec les juges pour déterminer le score des lignes et pour coordonner la communication des scores d'exécution. Après la descente des derniers athlètes et la transcription numérique des derniers scores, les juges en chef dirigent les juges dans la révision et la finalisation des résultats. Les juges en chef fournissent également des informations aux délégués techniques sur les décisions quant au seuil de qualification, lorsque l'événement comporte deux descentes. Il est attendu des juges en chef d'assister à la cérémonie de remise des prix et de prendre du temps avec les athlètes et les entraîneurs après celle-ci pour passer en revue les évaluations des juges. Voir l'annexe B pour une présentation générale des directives pour les juges en chef. Les juges en chef restent en tout temps sur place sur le site de l'événement et devraient donc avoir un sac à dos contenant les articles recommandés à l'annexe C.

JUGE DE SOUTIEN (Support Judge)

La coordination et la communication entre le juge en chef et les juges de soutien sont essentielles à la constance et à l'exactitude du travail des juges à tous les événements. Il est attendu des juges de soutien de comprendre les critères d'évaluation de l'IFSA décrits dans l'annexe A et d'être à l'aise dans l'utilisation de ceux-ci, par le biais d'ateliers pour les juges de l'IFSA, de vidéos de formation et de périodes d'observation dans le stand des juges. Le matin de l'événement, les juges effectuent une inspection menée par le juge en chef pour s'assurer de la compréhension de tous les aspects et choix de ligne, des limites du site et des fermetures, ainsi que pour se familiariser avec l'emplacement principal des juges et ceux de réserve. Les juges de soutien participent aux discussions avec le juge en chef par rapport au score des lignes et à la formulation des scores d'exécution. La fonction des juges de soutien est de diversifier l'observation des

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

descentes des athlètes, éliminant ainsi les partis pris, et de se rappeler les descentes précédentes lors de l'attribution des scores d'exécution, améliorant ainsi la cohérence et la justesse des résultats. Les juges de soutien assistent le juge en chef lors de la révision des scores et de la finalisation des résultats. Il est attendu des juges de soutien d'assister à la cérémonie de remise des prix et de prendre du temps avec les athlètes et les entraîneurs après celle-ci pour passer en revue les évaluations. Les juges de soutien restent en tout temps sur place sur le site de l'événement et devraient donc avoir un sac à dos contenant les articles recommandés à l'annexe C.

DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (Technical Director)

En collaboration avec les organisateurs d'événements, les délégués techniques sont responsables de l'aspect compétitif des événements. Les délégués techniques sont des personnes d'expérience compétentes en gestion d'événements, en directives de sécurité et en respect des règles et des meilleures pratiques opérationnelles de l'IFSA telles que définies dans le manuel des délégués techniques de l'IFSA. Avec l'aide des juges en chef, ces personnes ont l'autorité finale quant à la sécurité de l'événement et tout problème pouvant causer conflit. Cela inclut toute interprétation des règlements et des protocoles des manuels des athlètes de l'IFSA, comme les caractéristiques du site et les fermetures. Les délégués techniques interagissent et se coordonnent avec toutes les autres parties prenantes de l'événement, incluant, entre autres, la patrouille, l'organisateur d'événements, le personnel du site, les juges et les personnes du marketing, des médias, des opérations et de l'administration. Les délégués techniques aident la patrouille à établir un plan de sécurité comprenant l'emplacement des ressources au sommet et à la base du site, ainsi que partout où elle est nécessaire. Les délégués techniques doivent avoir une compréhension approfondie des règles de l'IFSA documentées dans les manuels de l'athlète de l'IFSA de l'année en cours et doivent avoir le manuel approprié (séries Junior ou Qualifier) à portée de main pendant les compétitions pour s'y reporter en cas de contestation. Il est attendu des délégués techniques de rapporter officiellement à l'IFSA tout incident ou blessure et de fournir un rapport pour chaque jour de compétitions. Ces personnes doivent donc être pleinement conscientes et attentives pendant toute la durée de la compétition. Il est attendu des délégués techniques (ou des délégués techniques adjoints) et des juges en chef de surveiller l'ensemble des athlètes pendant les compétitions et d'intervenir adéquatement si une situation le justifie.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

PATROUILLE (Patrol)

En général, les organisateurs d'événements désignent un représentant qui dirige ensuite l'équipe de patrouille pour l'événement. Avant l'événement, cette personne, avec le délégué technique et, à l'occasion, le juge en chef, doit examiner les sites potentiels, leurs limites, les fermetures d'obstacles, les fermetures pour l'inspection, les plans de communication et d'intervention et les emplacements possibles pour les traîneaux d'évacuation et les ancrages. Cette réunion doit avoir lieu dans les dix jours avant l'événement, à un moment où les facteurs environnementaux possibles (enneigement et conditions météo) sont connus, dans la mesure du raisonnable. La communication électronique, incluant les photos, est encouragée au-delà de 10 jours avant l'événement. Pendant l'événement, les délégués techniques s'assurent que le nombre approprié de membres de l'équipe de patrouille se trouve constamment au sommet du site, et que ces personnes sont prêtes à intervenir en cas de besoin, conformément aux protocoles d'intervention de la montagne.

ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS (Event Organizer – EO) ET PERSONNEL DU SITE

En plus des délégués techniques, des juges et des délégués techniques adjoints, les organisateurs d'événements sont responsables d'embaucher le personnel du site ou de potentiellement recruter des bénévoles. Lorsqu'il s'agit d'événements sur des sites complexes, il est important que les organisateurs d'événements, les délégués techniques, les juges en chef et les directeurs régionaux de séries travaillent ensemble pour doter les événements du personnel qui permettra à chacun et chacune de s'acquitter de ses responsabilités de manière appropriée. La rémunération des juges en chef et des juges de soutien est présentée ci-dessous.

TAUX JOURNALIERS DES JUGES ET DES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES

Montants de 2026 en $ US versés directement aux TD et aux juges	
TAUX journalier 1* et 2*	TAUX journalier 3* et 4*
Juge en chef/TD 230 $	Juge en chef/TD 300 $
Juge de soutien/TD adjoint 150 $	Juge de soutien/TD adjoint 200 $

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Per diem 50 $	Per diem 50 $
Jour de déplacement (si le TD/HJ arrive la veille) 125 $	Jour de déplacement (si le TD/HJ arrive la veille) 125 $
Millage (+ de 50 miles) – normes gouvernementales	Millage (+ de 50 miles) – normes gouvernementales

Montants de 2026 en $ CA versés directement aux TD et aux juges	
TAUX journalier 1* et 2*	TAUX journalier 3* et 4*
Juge en chef/TD 280 $	Juge en chef/TD 370 $
Juge de soutien/TD adjoint 185 $	Juge de soutien/TD adjoint 245 $
Per diem 60 $	Per diem 60 $
Jour de déplacement (si le TD/HJ arrive la veille) 150 $	Jour de déplacement (si le TD/HJ arrive la veille) 150 $
Kilométrage (+ de 80 km) – normes gouvernementales	Kilométrage (+ de 80 km) – normes gouvernementales

Conversion des devises et PPA

Les échelles de rémunération canadiennes sont déterminées à l'aide des taux officiels de l'IFSA en dollars américains (USD), convertis en dollars canadiens (CAD) à l'aide de la parité de pouvoir d'achat (PPA). La PPA est une mesure économique qui compare le coût de la vie et le pouvoir d'achat relatifs entre les pays, garantissant ainsi une rémunération équitable entre les régions plutôt que de se baser uniquement sur les taux de change.

Bien que les échelles exactes pour les événements en Amérique du Sud soient encore en cours d'élaboration, les organisateurs d'événements sont tenus d'appliquer la même logique basée sur la PPA pour une rémunération équitable et ajustée en fonction de la région.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Le personnel du site est généralement constitué de starters, de ninjas, de responsables du pointage (hors site), des préposés aux feuilles de scores et du personnel chargé de la préparation et du démontage. Le personnel doit savoir bien utiliser ses skis ou son snowboard pour être capable de se déplacer sur le site. Les ninjas doivent également avoir les capacités de se rendre n'importe où sur le site avec aisance. Il est recommandé que ces personnes soient à ski, car il faut parfois monter en escalier (*side step*).

La patrouille et le personnel du site travaillent de pair avec les délégués techniques lors de la préparation des sites.

Avant le début de la période d'inscription, il convient de communiquer avec les organisateurs d'événements pour avoir un aperçu réaliste de la participation aux compétitions. Bien que cette décision relève de la responsabilité des organisateurs d'événements, il est important que les délégués techniques, les juges en chef et les directeurs régionaux de séries participent aux discussions. Il faut tenir compte de la taille maximale des divisions pour permettre une évaluation raisonnable par les juges, de l'étendue du site, du calibre compétitif des athlètes, de la programmation de journées supplémentaires en cas de mauvais temps (*weather days*), du temps d'inspection, de la vitesse des remontées mécaniques et de la possibilité de les utiliser tôt le matin avant l'ouverture de la station (e*arly loads*), ainsi que du moment de la saison où l'événement est prévu (impact potentiel du temps d'ensoleillement et de la météo); tout en tenant compte de tout imprévu pouvant retarder l'événement. Plus la participation est grande, plus la demande est importante pour toutes les personnes impliquées. Les délégués techniques et les organisateurs d'événements doivent établir le seuil où il pourrait y avoir trop de participants.

Les organisateurs d'événements sont responsables de fournir les starters. Il est recommandé que deux personnes se partagent ce rôle afin qu'elles puissent se relayer pour rester à l'aise et au chaud. L'assistant starter peut aider en s'occupant de la liste de départs et de l'ordre de passage des athlètes pour s'assurer que les cinq athlètes qui suivent sont prêts pour leur départ. **Les juges en chef ou les délégués techniques doivent s'assurer que les starters font l'annonce de chaque athlète aux juges par radio, toujours de la même manière. Le protocole habituel, lorsque l'équipe des juges est prête, est : « dossard n° 1… dossard n° 1… départ dans 3, 2, 1… dossard n° 1 en piste » (*bib #1… bib #1… dropping in 3, 2, 1… bib #1 on course*).** Afin de garantir l'impartialité, il est recommandé de ne pas annoncer les noms des athlètes par radio (il est toutefois permis aux présentateurs d'annoncer le nom des athlètes dans le cadre de la production de l'événement). Les délégués techniques doivent charger les starters de la responsabilité de l'aire de départ, ce qui inclut d'indiquer clairement aux juges d'où

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

arrivent les athlètes sur le parcours. Cela peut nécessiter que les athlètes se placent à une certaine distance du drapeau ou du portillon de départ. Les starters doivent s'assurer que les cinq athlètes qui suivent sont prêts pour leur départ. Les starters aident également à déployer les ninjas ou la patrouille à la demande des délégués techniques ou des juges en chef.

Les organisateurs d'événements sont responsables de fournir les ninjas. Les événements nécessitent généralement quatre ou cinq ninjas, qui doivent continuellement circuler entre l'aire de départ et tout autre endroit indiqué par les délégués techniques. Les ninjas doivent être des experts avec leurs skis ou leur snowboard pour être capables d'intervenir n'importe où sur le site. Il est recommandé que les ninjas s'équipent d'une radio de l'événement. Les ninjas interviennent pour récupérer l'équipement des athlètes sur le site lorsque cela est demandé par les délégués techniques, les juges en chef ou les starters. Il peut également être demandé aux ninjas d'aider à aplanir les zones affectées par l'intervention d'une patrouille ou par leur propre intervention, ou à rétablir une limite ou une fermeture.

ÉQUIPES D'EXPLOITATION DE LA MONTAGNE

La relation avec ces équipes est d'une importance capitale pour assurer non seulement la réussite de l'événement, mais aussi celle des prochains. Étant donné que les équipes de gestion et des opérations de la montagne ont le dernier mot sur la tenue ou non d'un événement, les délégués techniques et les juges en chef doivent interagir avec elles le plus professionnellement possible. Des communications directes doivent avoir lieu avec l'équipe d'opérations concernant le damage de l'aire d'arrivée et de la zone de la tente des juges. Ce sujet peut être amené aux réunions d'opérations de la montagne de l'après-midi, lors des jours précédant la compétition, afin de l'inclure dans le programme de damage. Ces réunions rassemblent généralement l'ensemble des responsables de la montagne (direction de la montagne, chef de la patrouille, du marketing, de l'événementiel, de l'entretien des pistes, des services, etc.). Il s'agit donc d'une belle occasion pour mettre l'ensemble des opérations de la montagne au diapason des besoins des compétitions, et pour échanger sur les préoccupations ou les problèmes de tout un chacun. Plusieurs réunions quotidiennes, avant et après chaque journée de compétitions, doivent être prévues pour discuter du déroulement de l'événement. La patrouille fait souvent partie de ce processus.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

RESPONSABLE DU POINTAGE (Scorekeeper)

Les responsables du pointage jouent un rôle essentiel en veillant à l'exactitude de la saisie des scores des juges ainsi qu'à la précision du calcul et de la distribution des résultats. Cette personne est tenue de suivre une formation sur l'utilisation du système Liveheats et doit s'assurer que chaque base de données des événements est correctement configurée en fonction de leurs exigences spécifiques. Parmi les éléments à prendre en compte figurent le nombre de jours de compétition, les divisions par âge et par genre, le nombre d'athlètes dans chaque division ainsi que le nombre requis de juges et leur emplacement (panel simple, panel double ou répartition des juges). Les responsables du pointage et leurs assistants doivent vérifier les données saisies par les autres et les comparer aux feuilles de scores des juges, signaler toute écriture manuscrite peu claire ou illisible, s'assurer que les juges ont le même score de ligne pour la même descente d'athlète, et signaler tous les scores d'exécution incohérents de plus de 0,5 point entre les juges pour le même athlète. Une fois que les juges ont complété leur révision, les responsables du pointage doivent rapidement faire les changements nécessaires dans Liveheats, préparer les listes de podiums pour la cérémonie de remise de prix et préparer les listes de résultats complètes pour consultation après la cérémonie. Les responsables du pointage doivent rester sur place après la remise des prix au cas où une contestation légitime des résultats nécessiterait de modifier la saisie de scores.

PRÉPOSÉ AUX FEUILLES DE SCORES (Scoresheet Runner)

Les préposés aux feuilles de scores ont la responsabilité de transporter les feuilles de scores entre le stand des juges et le ou la responsable du pointage. Plusieurs personnes tiennent généralement ce rôle afin d'assurer la livraison des feuilles de scores dès qu'elles sont remplies. Les responsables du pointage sont ainsi en mesure de saisir les résultats au fur et à mesure pendant l'événement, et donc de terminer la saisie au moment où les juges en sont au point de réviser les résultats après la dernière descente d'athlète. Les personnes aptes au rôle de préposé aux feuilles de scores doivent être capables de skier ou de circuler en snowboard sur les pistes permettant d'accéder au stand des juges, et de celui-ci jusqu'à l'endroit où se trouve la personne responsable des scores. Les athlètes et les entraîneurs qui participent à l'événement ne peuvent pas tenir ce rôle.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

STARTER

Le rôle principal des starters est de coordonner le passage des athlètes le plus efficacement possible afin de permettre un ordre de départ organisé, d'annoncer le numéro de dossard des athlètes avant leur départ et d'envoyer les athlètes en piste à la suite du signal du juge en chef. Les starters doivent s'assurer que chaque athlète porte un casque et une protection dorsale. Les délégués techniques demandent aux starters de vérifier la protection dorsale de chaque athlète avant leur entrée au portillon de départ. Les starters ne devraient pas toucher les athlètes, mais plutôt leur demander de se taper sur le dos ou d'ouvrir suffisamment leur veste pour montrer leur protection dorsale. Les athlètes ne portant pas de protection dorsale n'ont pas l'autorisation de compétitionner. Le starter annonce alors au délégué technique ou au juge en chef l'attribution d'un DNS en raison de l'absence de l'équipement de sécurité requis.

Les starters doivent communiquer si des athlètes sont DNS (n'a pas commencé) au juge en chef et au délégué technique afin qu'ils inscrivent l'information sur leur feuille de scores à côté du numéro de dossard de l'athlète. Les starters s'assurent que seul le personnel autorisé est admis sur le site. Les starters organisent l'inspection pour que le site ne soit jamais surchargé d'athlètes et d'entraîneurs, tout en offrant suffisamment de temps aux athlètes pour l'inspection.

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS

Lors d'un incident, il est essentiel de communiquer des informations de santé et de sécurité appropriées aux personnes qui en ont besoin, y compris aux médias et aux plateformes sociales. Le fait de disposer de lignes directrices à suivre lors d'un incident permet de rassurer les personnes en difficulté et de fournir des informations pertinentes, tout en tenant compte des aspects de responsabilité.

Un incident peut impliquer une intervention médicale. Il peut aussi s'agir d'une situation technique telle que l'annulation d'une compétition ou toute autre question pouvant nécessiter un niveau élevé d'intervention et de réactivité (avalanche, bris de remontée mécanique, etc.). Les juges en chef ont la responsabilité d'assister les délégués techniques dans la gestion des incidents. Il est essentiel que les juges en chef soient en communication constante avec les délégués techniques lors du bilan de tout incident, en plus d'être au courant de leur plan de communication. L'équipe de soutien de l'IFSA est disponible pour soutenir les plans de communication en cas d'incident et devrait au moins être mise en copie dans les communications envoyées afin d'informer les

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

membres de notre communauté avec cohérence. Il est essentiel de garder à l'esprit que les juges en chef sont des officiels événementiels de l'IFSA et sont sous contrat avec l'organisateur d'événements; par conséquent, ces personnes représentent ces entités et parlent en leurs noms. Tout commentaire personnel doit être soigneusement réfléchi et présenté comme tel.

Les situations peuvent devenir très éprouvantes lors d'un incident. Les juges en chef doivent rester calmes et se concentrer à soutenir l'équipe de l'événement, les athlètes et les personnes qui les accompagnent. Les discussions avec les parents, les entraîneurs et d'autres membres du personnel devraient inspirer le calme à travers l'énergie et les actions déployées. Un leadership fort permet de limiter les complications.

En situation de relations publiques, les juges en chef doivent entièrement s'en tenir aux faits et aux descriptions générales, en limitant leurs commentaires à l'intérieur du cadre de leurs responsabilités. Voici un exemple de déclaration générale qui devrait être dite : « Un athlète s'est blessé pendant la compétition, à la suite d'une perte de contrôle lors de sa descente. Le skieur a perdu le contrôle, a heurté un objet et a eu besoin de l'aide de la patrouille pour quitter le site. Le skieur a été transporté à l'hôpital Abracadabra de Magiqueville et nous attendons le rapport du médecin ». Les juges en chef ne doivent pas spéculer sur le diagnostic de la blessure, et si l'on demande plus de détails, il faut en référer aux organisateurs d'événements, à la patrouille ou à l'équipe d'intervention d'urgence. Pour toute question concernant le cadre de fonctionnement interne de l'IFSA, il convient d'en référer aux responsables des séries et au conseil d'administration de l'IFSA.

Lorsqu'une situation implique une personne blessée, les juges en chef doivent accorder une attention particulière aux questions de responsabilité si on leur demande de parler de la convenance du site, des conditions météo, de l'enneigement, de l'efficacité des limites et des fermetures du site, des capacités de l'athlète par rapport à la complexité du site, du temps d'intervention de la patrouille et d'autres sujets qui concernent la prise de décision et l'exercice des responsabilités des délégués techniques, des juges en chef, de la patrouille, des athlètes ou des entraîneurs.

Il ne faut pas spéculer sur l'incident ni permettre l'accès non autorisé à des informations de nature délicate. Il est essentiel de n'induire personne en erreur et de présenter uniquement les faits sans admettre, donner ou attribuer la responsabilité à un individu ou à un groupe.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

RÉUNIONS OBLIGATOIRES

RÉUNION OBLIGATOIRE DES ATHLÈTES

Les réunions obligatoires des athlètes sont essentielles au succès et à la sécurité des événements. Il incombe aux délégués techniques de diriger les réunions d'athlètes. Les juges en chef devraient également y prendre la parole. Si un juge en chef ne peut pas assister à la réunion des athlètes et qu'il l'approuve, un juge de soutien peut le remplacer. Les réunions devraient avoir lieu en soirée, la veille de la compétition, ou le jour de l'événement, après que les délégués techniques et les juges en chef ont pu évaluer les conditions du site ou des sites. Si la réunion a lieu la veille, une réunion supplémentaire peut s'avérer nécessaire pour confirmer ou modifier certaines informations une fois que le site a été évalué. Une réunion supplémentaire peut également avoir lieu après l'inspection si les conditions l'exigent.

La réunion principale des athlètes doit avoir lieu à l'intérieur et en personne, avec un accès à de l'équipement audiovisuel afin que le modèle de présentation pour les réunions des athlètes puisse être utilisé. Certaines situations peuvent déterminer qu'une réunion en ligne est une éventualité fonctionnelle. Les réunions d'athlètes sont obligatoires pour l'ensemble des athlètes; la permission d'exceptions est toutefois laissée à la discrétion des délégués techniques. Il peut être difficile de contrôler les présences à ces réunions, en particulier pour les réunions en ligne. Certains délégués techniques exigent la prise des présences. Le fait de manquer la réunion des athlètes ne peut servir d'excuse pour l'incompréhension des règles ou des instructions spécifiques à l'événement qui y ont été transmises. Les délégués techniques peuvent vouloir enregistrer la réunion pour les athlètes et les entraîneurs qui ne peuvent pas y assister (avec une excuse valable), plutôt que de reprendre la réunion.

Il est important que les délégués techniques et les juges en chef donnent l'heure juste par rapport à l'information disponible sur l'état et la qualité du site au jour des compétitions. En raison des conditions météo et d'enneigement, ou d'autres facteurs indépendants de la volonté du personnel de l'événement, les athlètes pourraient devoir compétitionner sur un site moins attrayant que celui qui était prévu. Les délégués techniques et les juges en chef doivent établir les attentes en expliquant pourquoi le site a été choisi. La plupart du temps, les athlètes préfèrent compétitionner sur un site de moindre qualité et gagner des points pour leur classement, plutôt que de voir l'événement être reporté ou annulé.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Les juges en chef devraient prendre la parole lors des réunions des athlètes pour donner le ton en matière de sécurité et de prise de décision, pour passer en revue les critères d'évaluation, pour expliquer la configuration normale ou la répartition des juges, et pour indiquer l'emplacement des juges dans ce dernier cas.

RÉUNION DES OFFICIELS

Les réunions des officiels ont lieu avant chaque jour de compétition entre l'organisateur d'événements, le délégué technique, le juge en chef, les starters et les ninjas. Elles peuvent aussi inclure la patrouille, d'autres membres du personnel de la station de montagne et les préposés aux feuilles de scores. Ces réunions ont pour but d'assurer un protocole de communication clair lors des compétitions entre les délégués techniques, les juges en chef, la patrouille, les starters, les ninjas et les autres officiels. C'est aussi une autre occasion pour les organisateurs d'événements de discuter avec ces personnes quant à leurs rôles lors des compétitions.

RÉUNION DES JUGES

Avant l'inspection à chaque jour de compétition, les juges en chef doivent organiser une réunion des juges pour passer en revue le programme de la journée, les critères d'évaluations, les détails du site et le protocole de communication. Les juges en chef y distribuent les feuilles de scores et tout autre matériel nécessaire au travail des juges.

SÉLECTION ET PRÉPARATION DES SITES

Il incombe aux délégués techniques, avec l'aide des juges en chef, de sélectionner et de préparer les sites. Les recommandations de la patrouille, des délégués techniques adjoints et des organisateurs d'événements sont également prises en compte. Pour les stations qui ont des équipes de freeride, les délégués techniques peuvent obtenir des informations précieuses de la part des entraîneurs quant aux obstacles utilisés par les athlètes pendant leur entraînement, à leur manière d'être utilisés, et aux fermetures adaptées à l'âge des athlètes. Les sites sont sélectionnés en fonction de leur état, des conditions météo, du niveau de compétition, de l'ampleur de la participation et des descentes de qualifications et de finales, si l'événement en comporte. Le choix de sites progressifs, c'est-à-dire des sites qui peuvent s'adapter à différentes options ou qui peuvent se renouveler entièrement pour des événements à plusieurs descentes, est encouragé. Les différences de configuration d'un site pour différentes divisions d'âge sont nécessaires et laissées à la discrétion des délégués techniques. Par exemple, les

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

athlètes U12 devraient avoir des options de descente et des obstacles beaucoup plus faciles que les athlètes U15 et U18 afin de tenir compte de leur capacité physique et de leur faculté de prise de décision. Les sites doivent avoir des aires de départ et d'arrivée, des limites et des zones fermées claires. Les obstacles fermés doivent également être clairement marqués à l'aide de bambous, de rubans et de cordes si nécessaire. Les fermetures d'obstacles pour une division d'âge doivent être enlevées avant les descentes des autres divisions et cette information doit être clairement annoncée lors des réunions d'athlètes. Les configurations de sites différentes ne sont autorisées que d'une division d'âge à l'autre. Les sites doivent être identiques pour les divisions masculines et féminines. Le site ne peut toutefois être modifié qu'en cas de changement des conditions (météo, visibilité, détérioration de l'enneigement ou autres fermetures requises pour des raisons de sécurité). Les fermetures et les limites physiques l'emportent toujours sur les cartes des sites et toutes les fermetures doivent être en place avant le début de l'inspection des athlètes.

En collaboration avec les juges en chef, les délégués techniques décident de l'emplacement des juges pour l'ensemble du site si les conditions météo sont bonnes (plan A), en tenant compte de la visibilité des pistes, de l'exposition aux intempéries, du confort (plat, flanc de montagne, etc.) et de la proximité du public (séparation d'avec celui-ci). Voir l'annexe D pour les directives relatives à l'installation des stands pour les juges. Marquer la position des juges sur les cartes du site et avec un X en bambou ou un drapeau sur la montagne. Marquer également les emplacements pour un plan B avec répartition des juges, au cas où la visibilité serait mauvaise et où les juges devraient se rendre sur les pentes. L'emplacement des juges en cas de répartition et les éventuelles modifications des limites des sites doivent être indiqués lors des réunions des athlètes. Toutes les fermetures et les emplacements pour la répartition des juges doivent être indiqués sur les cartes du site, qui doivent être disponibles pour consultation avant l'inspection en préparation de la journée de compétition, avec la mention « sous réserve de modifications ». Des fermetures pendant l'inspection doivent également être envisagées lorsque l'ampleur de la participation, les niveaux d'habileté et les conditions imposent que des zones soient fermées pendant l'inspection, mais ouvertes pendant la compétition. Il convient de considérer des fermetures pendant l'inspection, particulièrement pour les zones où l'on prévoit un passage important et où une dégradation pendant l'inspection aurait un effet néfaste sur la sécurité et la qualité du site. Les fermetures pendant l'inspection ne devraient pas empêcher les athlètes d'inspecter la trajectoire requise pour utiliser ou contourner les obstacles. Ces fermetures doivent également être mises en place avant l'inspection et être clairement

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

annoncées lors des réunions des athlètes. Un guide complet sur la sélection et la préparation des sites se trouve à l'annexe E.

INSPECTION DE SITES

Les athlètes de la Région 2 doivent effectuer une inspection de site pour pouvoir compétitionner. Les délégués techniques et les juges en chef ont le pouvoir de disqualifier (DQ) les athlètes qui ne respectent pas le protocole d'inspection ou la politique de modification du terrain. Les comportements pouvant mener à une disqualification durant l'inspection sont, entre autres, la descente imprudente et dangereuse, l'entraînement sur une ligne de descente, le piétinement dans les zones de sauts et le non-respect des limites du site et du code de conduite.

Les juges en chef ou les délégués techniques communiquent avec les starters et les présentateurs pour assurer la supervision étroite des inspections par groupe d'âge, pour que les entraîneurs et les athlètes de toutes les divisions aient suffisamment de temps pour l'inspection et pour que celle-ci termine à temps. Si le temps prévu pour l'inspection est terminé, il sera demandé aux entraîneurs et aux athlètes de quitter le site afin d'éviter de retarder le déroulement de la compétition. Pendant les réunions des athlètes, les délégués techniques devraient demander aux entraîneurs de s'assurer que les athlètes se déplacent continuellement sur le site en évitant de passer trop de temps sur certains obstacles pour éviter des ralentissements qui pourraient créer des retards pour les groupes suivants.

DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

Une fois que toutes les personnes inspectant le site ont quitté, les délégués techniques vérifient que tous les juges et les officiels sont en place et prêts. Les délégués techniques vérifient que la patrouille est en place et prête pour le début de la compétition, conformément au plan d'intervention annoncé. En cas d'intervention de la patrouille, les délégués techniques s'assurent qu'elle a remplacé ses effectifs avant que la compétition ne reprenne. Les délégués techniques demandent aux starters de vérifier la protection dorsale de chaque athlète avant leur entrée au portillon de départ.

Généralement, plusieurs ouvreurs de pistes sont nécessaires pour que l'équipe de juges puisse se mettre au diapason et pour que les juges en chef ou les délégués techniques puissent s'exercer à communiquer avec les starters. Les juges en chef ou les délégués techniques doivent indiquer aux ouvreurs de pistes que le but de leur descente est d'obtenir une base de référence quant aux conditions et au temps moyen de descente.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

L’exécution de figures et de sauts complexes est à éviter, car les chutes et les blessures peuvent entraîner des retards et compromettre le déroulement de la compétition. Les personnes ouvrant les pistes doivent inspecter le site avant leur descente en participant à la première vague d’inspection pour s’assurer d’un retour rapide au portillon de départ. Ces personnes doivent être reconnues pour leurs capacités à manœuvrer les sites de compétition et pour leur compréhension des règles et du protocole de sécurité. Les entraîneurs et les athlètes participant à l’événement le jour même ne peuvent pas ouvrir les pistes, pour que ces personnes ne soient pas injustement avantagées. Les athlètes ne peuvent pas non plus ouvrir les pistes sur le même site que leurs compétitions des prochains jours de l’événement. Les ouvreurs de pistes peuvent également être utiles pour informer les athlètes de l’état des sites lorsque des protocoles d’inspection partielle sont en place.

Les juges en chef sont responsables, avec l’aide des délégués techniques, de maintenir un rythme événementiel réaliste, en considérant autant les exigences de l’horaire compétitif que la qualité de production de l’événement et l’évaluation des juges. Il est important de veiller à ce que les juges travaillent à un rythme raisonnable et s’appliquent à gérer leur temps pour que toutes les personnes sur la liste de départ de la journée puissent faire leur descente. L’horaire du déroulement par rapport à l’heure réelle doit être vérifié régulièrement; la progression de la situation doit être communiquée au délégué technique et au chef de patrouille. Les pauses rapides entre les divisions, si nécessaire, permettent aux juges d’ajuster leurs scores, de prendre une pause santé, de boire et de manger, d’ajouter ou d’enlever une couche de vêtements, etc.

Les délégués techniques et les juges en chef peuvent suspendre l’événement en raison des conditions météo et de problèmes de visibilité. Il est conseillé de réunir les entraîneurs (ou les athlètes lors des événements pour adultes) pour rendre compte de la situation et déterminer les prochaines étapes. Dans le cas où les descentes d’une division ne seraient pas terminées, la division entière doit recommencer le jour suivant. S’il n’y a pas de jour suivant, la division est soit limitée aux résultats de la première descente, soit annulée, si l’ensemble des premières descentes n’a pu avoir lieu. Les délégués techniques, conjointement avec les juges en chef, ont le pouvoir de modifier l’ordre des descentes du lendemain pour assurer au moins une descente à chaque division. La priorité est donnée à l’exécution d’au moins une descente pour chaque division avant d’autoriser une deuxième descente. Les délégués techniques et les juges en chef ont également le pouvoir d’annuler une division lors d’une journée de compétition en raison de conditions non sécuritaires ou d’un manque de temps. Voici un

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

exemple : la division U12 devait descendre en premier, mais les conditions de neige dure, dont l'adoucissement était prévu, ont forcé le délégué technique à déplacer cette division à la fin de la journée ou le jour suivant. Ces scénarios anticipés doivent être énoncés par les délégués techniques lors des réunions d'athlètes. La décision quant au scénario choisi doit être annoncée lors d'une réunion d'athlètes supplémentaire suivant l'inspection.

Dès la fin des compétitions, les juges en chef dirigent la révision des scores par les juges. Il est attendu que les délégués techniques assistent à cette réunion pour passer en revue les résultats et pour déterminer le seuil de qualification lors d'événements de plusieurs jours. Les délégués techniques aident les juges en chef à résoudre les problèmes et divergences reliés aux scores et jouent un rôle clé dans la détermination du seuil de qualification, en tenant compte de l'étendue du site du lendemain, de la complexité du terrain, des conditions d'enneigement, des prévisions météo et de toute autre considération liée au déroulement de l'événement.

NOTES DE LA FEUILLE DE SCORES ET COMMUNICATION AVEC LES ATHLÈTES

En plus de remplir les feuilles de scores, les juges doivent prendre des notes pour chaque athlète. De nombreux juges disposent de méthodes rapides pour noter les observations les plus courantes. Ces notes ont plusieurs objectifs et sont très utiles pour les grandes divisions lorsqu'il est temps de comparer les scores des athlètes sur les feuilles de scores. Elles sont aussi utiles lors de la révision des résultats sur Liveheats pour éviter les erreurs et les écarts. Enfin, elles sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de passer en revue les évaluations des juges avec les athlètes et les entraîneurs après la remise des prix.

NIVEAUX D'ACCRÉDITATION DES JUGES POUR LES ÉVÉNEMENTS JUNIORS ET ADULTES

Les juges de l'IFSA exercent un rôle essentiel quant à la sécurité et au bon déroulement des compétitions de freeride, où tous les athlètes, qui doivent respecter des règles définies dans les manuels des athlètes de l'IFSA, sont traités équitablement. L'IFSA a cinq niveaux d'accréditation de juges, de 1 à 5. De plus, chaque région de l'IFSA dispose d'un juge en chef régional chargé de coordonner l'équipe de juges de sa région. Les définitions de chaque niveau d'accréditation des juges se trouvent ci-dessous. Les listes de vérification des critères d'accréditation des juges par niveau se trouvent à l'annexe F.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

JUGE 1

Le niveau J1 regroupe les juges débutants. Les J1 peuvent agir en tant que juges de soutien jusqu'aux événements IFSA 2*, sous l'approbation d'un juge en chef régional.

JUGE 2

Les J2 peuvent agir en tant que juges de soutien jusqu'aux événements IFSA 3*, ainsi qu'en tant que juges en chef d'événements 1*, sous l'approbation d'un juge en chef régional.

JUGE 3

Les J3 sont des juges d'expérience capables de soutenir tous les niveaux d'événements. Les J3 peuvent agir en tant que juges en chef jusqu'aux événements IFSA 2*, sous l'approbation d'un juge en chef régional.

JUGE 4

Les J4 peuvent soutenir tous les niveaux d'événements de l'IFSA et peuvent agir en tant que juge en chef pour les événements 4*, sous l'approbation d'un juge en chef régional.

JUGE 5

Le niveau J5 représente le plus haut niveau d'accréditation des juges de l'IFSA. Les J5 sont approuvés par le comité des juges et ont les compétences pour être juge en chef à tous les événements de l'IFSA, y compris le Junior Freeride Championships (JFC) et les événements des séries Adult Challengers. Les juges en chef régionaux de niveau 5 sont des membres très compétents de la communauté des juges de l'IFSA et les juges les plus expérimentés de la région des Amériques. Les J5 sont responsables de la supervision et du maintien de la cohérence et de la qualité des évaluations, ainsi que de l'évolution de leurs processus.

JUGE EN CHEF RÉGIONAL (Regional Head Judge)

Les juges en chef régionaux sont responsables de la coordination des juges, de leur formation et des affectations aux événements de leur région, en collaboration avec les directeurs régionaux de séries. Les juges en chef régionaux sont le premier point de contact pour les organisateurs d'événements lorsque vient le temps de former une équipe de juges pour leurs événements. Les organisateurs d'événements peuvent contacter leur juge en chef régional par l'intermédiaire de leur directeur régional de

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

séries. Les juges en chef régionaux sont membres du comité des juges de l'IFSA. Les juges en chef régionaux sont chargés d'émettre leurs commentaires quant à leur région respective au comité des juges de l'IFSA et d'informer leur équipe de juges sur les sujets des réunions du comité. Bien que ce rôle soit souvent occupé par un J5 ou un juge très expérimenté, il s'agit d'un poste de direction désigné qui est axé sur la coordination et la communication régionales, plutôt que sur un niveau d'accréditation de juge.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

ANNEXE A – MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PAR LES JUGES DE L'IFSA

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le stand des juges est généralement composé de trois personnes : le juge en chef et deux juges de soutien. Les juges doivent observer la descente de l'athlète du début à la fin. Immédiatement après la descente, les juges évaluent l'athlète selon cinq critères. Tous les critères, à l'exception du choix de ligne, ont une échelle de points possible allant de 0,1 à 10. Le score de ligne est évalué sur une échelle de 3 à 7. Le score global est déterminé par la moyenne de la somme des scores attribués par chaque juge. Le score maximum possible est donc de 47 points.

Les juges doivent inspecter le site de compétition lors de l'inspection des athlètes pour discuter des conditions et des lignes potentielles et pour déterminer le ou les scores de ligne. Les juges doivent également évaluer le site à partir de l'emplacement de leur stand pour déterminer les lignes hautes et basses et pour identifier les zones déterminant les scores de ligne. Pendant l'ouverture des pistes, les juges échangent sur les descentes pour trouver un accord par rapport à la détermination des scores de ligne. C'est aussi l'occasion de pratiquer le protocole de communication depuis le stand et l'évaluation des critères d'exécution (contrôle, technique, fluidité et style).

Pendant la descente de chaque athlète, les juges doivent discuter de leurs observations tout au long de la descente pour s'assurer qu'ils voient la même chose. En cas de désaccord, les juges discutent et règlent le problème au lieu d'avoir des scores nettement différents. Le juge en chef doit vérifier que les scores de chaque juge pour chaque critère d'exécution se situent à plus ou moins 0,5 point l'un de l'autre.

Les feuilles de scores des juges seront transmises à un responsable du pointage tout au long des compétitions pour les consigner. Cela permet que la consignation soit terminée lorsque les juges le rejoignent à la table à la fin de la journée pour réviser les résultats.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Ligne** (line) : Chaque athlète choisit sa ligne ou son itinéraire sur le parcours. Les scores augmentent en fonction de la difficulté de l'itinéraire choisi. La difficulté est déterminée par le dénivelé de la pente, l'exposition, les sauts et les conditions du parcours.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- **Contrôle** (Control) : Les athlètes sont récompensés pour garder le contrôle. Toute perte de contrôle entraîne une déduction de points en fonction de la gravité du problème de contrôle.
- **Technique** : Les athlètes sont jugés sur la qualité de leurs virages en situation de freeride en montagne et sur la démonstration des compétences de freeride requises sur des terrains variés.
- **Fluidité** (Fluidity) : Ce critère englobe la continuité, le rythme, les transitions habiles entre les sections du parcours et l'énergie déployée lors de la descente. Les athlètes doivent avoir une direction constante vers un objectif. Les hésitations, les ralentissements, les arrêts et les chutes ont un impact négatif sur le score de ce critère.
- **Style** : Ce critère englobe l'exécution des figures de freestyle et la créativité dans les airs, sur la neige et sur des terrains techniques

SCORE DE LIGNE

Le score de ligne est évalué en premier. Il est établi par le juge en chef et approuvé par le reste du jury. Le choix de ligne n'est pas lié à la performance lors de la descente. Le choix de ligne correspond à la difficulté du terrain et tous les autres scores y sont directement liés. La valeur du score de ligne doit être comprise entre 3 et 7. Les scores d'exécution peuvent dépasser le score de ligne établi de 3 points au maximum et être aussi bas que 0,1. Pour déterminer le score de ligne, les trois juges annoncent la valeur de chaque obstacle emprunté lors de la descente de l'athlète et le juge en chef prend la décision finale quant au nombre de points attribués. Le score de ligne doit être consolidé lorsque l'athlète atteint l'aire d'arrivée. Il s'agit du critère d'évaluation le plus objectif : l'ensemble des juges doivent inscrire le même score de ligne.

NIVEAU ET POTENTIEL DE L'ATHLÈTE

Après avoir établi le score de ligne de l'athlète, les quatre critères d'exécution sont évalués pour déterminer le degré de contrôle, de technique, de fluidité et de style avec lequel l'athlète a performé sur sa ligne. Il faut garder à l'esprit que l'athlète ne peut pas obtenir plus de 3 points de plus que le score de ligne dans chaque critère d'exécution.

Le **niveau de l'athlète** (RL, de *Rider Level*) est déterminé à partir de l'impression générale des quatre catégories d'exécution. En établissant le niveau de l'athlète, tenez compte du contrôle, mais veillez à ne pas retirer de points pour des problèmes de contrôle. Ces déductions seront évaluées après la détermination du **potentiel de l'athlète** (*Rider Potential*).

- Déterminez le niveau de l'athlète

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Ajoutez le niveau de l'athlète au score de ligne pour déterminer le potentiel de l'athlète.
- Le potentiel de l'athlète est la base de référence pour l'évaluation de toutes les catégories d'exécution.
- Déduisez les problèmes de contrôle du potentiel de l'athlète.

En d'autres mots, le niveau de l'athlète correspond au nombre de points attribués à l'athlète au-dessus du score de ligne, tandis que le potentiel de l'athlète correspond au total des points après addition du score de ligne et du niveau de l'athlète.

NIVEAU DE L'ATHLÈTE

Niveau d'athlète 1 (**RL1**) : jusqu'à 1 point au-dessus du score de ligne (descente de base).

Niveau d'athlète 2 (**RL2**) : entre 1 et 1,5 point au-dessus du score de ligne (descente moyenne).

Niveau d'athlète 3 (**RL3**) : entre 1,6 et 2 points au-dessus du score de ligne (bonne descente).

Niveau d'athlète 4 (**RL4**) : entre 2,1 et 2,5 points au-dessus du score de ligne (très bonne descente).

Niveau d'athlète 5 (**RL5**) : entre 2,6 et 3 points au-dessus du score de ligne (descente excellente à parfaite).

ÉVALUATION DU CONTRÔLE

Le contrôle est le deuxième critère évalué et il détermine souvent la façon dont les autres critères d'exécution sont notés.

Lors de la détermination du score de contrôle, il faut tenir compte du type de terrain descendu par l'athlète. Il est plus facile d'avoir le contrôle sur un terrain facile que de le maintenir à des vitesses plus élevées sur un terrain plus difficile.

Il est facile de juger une belle descente, mais il est plus difficile de le faire avec cohérence lorsque l'on évalue les difficultés de contrôle. Pour ce faire, utilisez les règles et le barème d'évaluations suivants pour déterminer la déduction à faire selon différents degrés de problèmes de contrôle.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

RÉSUMÉ DU BARÈME D'ÉVALUATION DU CONTRÔLE

Difficulté de contrôle mineure (1er degré) : déduction de 0,1 à 0,5 point au potentiel de l'athlète (par occurrence)

Difficulté de contrôle modérée (2e degré) : déduction de 0,6 à 1,5 point au potentiel de l'athlète (par occurrence)

Difficulté de contrôle majeure (3e degré) : déduction de 1,6 à 2,5 points au potentiel de l'athlète (par occurrence)

Chute légère (4e degré) : déduction de 2,6 à 3,5 points au potentiel de l'athlète (par occurrence)

Chute (5e degré) : déduction de 3,6 à 4,5 points au potentiel de l'athlète (par occurrence)

Chutes multiples et problèmes de contrôle (6e degré) : déduction de 4,6 points ou plus au potentiel de l'athlète, sans aller plus bas que le score de contrôle minimum de 0,1

Rappel : Le score le plus bas pouvant être attribué pour les critères d'exécution est 0,1.

Lorsque vous utilisez ce barème, déduisez les points du **potentiel de l'athlète (RP)**, qui est calculé en ajoutant le score de ligne au niveau de l'athlète. Le potentiel représente la note que l'athlète aurait obtenue sans le problème de contrôle.

Exemple d'évaluation pour une difficulté de contrôle mineure : L'athlète obtient un score de ligne de 5,0 et son niveau d'athlète est établi à 2,0 (RL3 – bonne descente). Toutefois, l'athlète a eu une difficulté mineure (de premier degré, ou S1, de *Stage 1*). Commencez par déterminer le potentiel de l'athlète (RP), qui représente la somme du score de ligne et du niveau de l'athlète (RL) :

5,0 (ligne) + 2,0 (RL3) = 7,0 (RP)

À partir du RP, faites la déduction pour le problème de contrôle S1, soit entre 0,1 et 0,5 point. Dans cet exemple, le juge en chef décide d'une déduction de 0,3 point :

7,0 (RP) - 0,3 (S1) = 6,7

L'athlète obtient alors un score de contrôle de 6,7.

Exemple d'une chute : L'athlète fait une chute complète (5e degré ou S5) sur une ligne évaluée à 6,0 tout en faisant une très bonne descente (RL4 : 2,5 points au-dessus du score de ligne). Calculez le potentiel de l'athlète :

6,0 (ligne) + 2,5 (RL4) = 8,5 (RP)

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Le potentiel de l'athlète est à 8,5, soit le score général que l'athlète aurait pu obtenir s'il n'y avait pas eu de difficultés. Ensuite, déterminez le score de contrôle. Une chute de 5e degré est évaluée entre 3,6 et 4,5 points. Le juge en chef détermine que la chute vaut 4,5 points, qui sont donc déduits du potentiel de l'athlète :

8,5 (RP) - 4,3 (S5) = 4,0

Le score de contrôle de l'athlète est donc 4,0.

GUIDE DES PROBLÈMES DE CONTRÔLE

Les problèmes de contrôle sont décrits ci-dessous.

1er degré – Difficulté de contrôle mineure – Perte de position de l'athlète. Perte d'équilibre, main au sol rapide (pour l'équilibre), atterrissage mineur sur les talons ou les spatules arrière, base des skis ou de la planche visible, « ouverture des fenêtres » (rotation des bras).

2e degré – Difficulté de contrôle modérée – Problème mineur prolongé de contrôle. Contact des fesses au sol, coup de hanche mineur, déséquilibre prolongé, main au sol avec poids ou pression, atterrissage majeur sur les talons ou les spatules arrière ou *wheelie*.

3e degré – Difficulté de contrôle majeure – Perte de contrôle majeure. Dos au sol (*backslap*), contact prolongé des fesses au sol, coup de hanche majeur, quasi-chute, *spinout* (perte de contrôle à la rotation). Généralement, l'athlète conserve son élan en tout ou en partie avec ces difficultés.

4e degré – Chute légère – Perte de contrôle où l'athlète touche le sol sans faire de tonneaux et reprend immédiatement le contrôle sans s'arrêter complètement. *Il y a chute rapide lorsque le corps de l'athlète touche la neige considérablement, mais sans tomahawk, sans rouler sur soi-même ou sans rotation de 360 degrés, et que l'athlète se remet rapidement sur ses pieds.*

5e degré – Chute – L'athlète touche complètement le sol, fait des tonneaux et ne reprend pas immédiatement le contrôle. *Il y a chute majeure lorsque le corps de l'athlète touche la neige considérablement pendant un tomahawk (punch front) ou une rotation verticale ou horizontale de 360 degrés.*

6e degré – Chutes multiples – Les chutes multiples est les problèmes de contrôle amènent une déduction de 4,6 points ou plus (jusqu'au plus bas score possible de 0,1 point)

Le score le plus bas pouvant être attribué pour les critères d'exécution est 0,1.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Pour évaluer les autres critères d'exécution en cas de problèmes de contrôle, utilisez le guide suivant. Ces règles fournissent des barèmes de points pour les autres catégories d'exécution en fonction du degré du problème de contrôle. Les autres critères sont ensuite évalués selon le nouveau barème correspondant au niveau de l'athlète, tout en tenant compte de l'impact que le problème de contrôle a pu avoir sur chacun des critères restants. Une déduction au potentiel de l'athlète doit être effectuée selon les paramètres ci-dessous**.**

1er degré (Difficulté de contrôle mineure) : déduction de 0,1 à 0,5 point (par occurrence)

- Évaluez normalement à partir du score de ligne en fonction du niveau de l'athlète, tout en tenant compte de l'impact que le problème de contrôle a pu avoir sur chacun des autres critères.

2e degré (Difficulté de contrôle modérée) : déduction de 0,6 à 1,5 point (par occurrence)

- Évaluez normalement à partir du score de ligne en fonction du niveau de l'athlète, tout en tenant compte de l'impact que le problème de contrôle a pu avoir sur chacun des autres critères.

3e degré (Difficulté de contrôle majeure) : déduction de 1,6 à 2,5 points (par occurrence)

- Ne dépassez pas de plus de **1,5 point** le score de contrôle dans les autres critères d'exécution.
- Envisagez de maintenir la différence entre les scores de technique et de contrôle à 1,0 point ou moins, dans un esprit de cohérence.

4e degré (Chute légère) : déduction de 2,6 à 3,5 points (par occurrence)

- Ne dépassez pas de plus de **1 point** le score de contrôle dans les autres critères d'exécution.

5e degré (Chute) : déduction de 3,6 à 4,5 points (par occurrence)

- Ne dépassez pas de plus de **0,5 point** le score de contrôle dans les autres critères d'exécution.

6e degré (Chutes multiples) : déduction de 4,6 points ou plus (plus bas score possible de 0,1 point)

- Ne dépassez pas le score de contrôle (**de 0 point**) dans les autres critères d'exécution.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

BARÈME MÉTHODOLOGIQUE ET AUTRES CONSIDÉRATIONS D'ÉVALUATION

Lors de l'évaluation des problèmes de contrôle, il est également important de déduire des points dans tous les critères d'exécution, comme il convient. Ces lignes directrices visent à encourager les athlètes à compétitionner dans les limites de leurs capacités et à maintenir le contrôle. Ce concept est particulièrement important pour les athlètes juniors. La difficulté du terrain et les manœuvres effectuées sont prises en considération lors de l'évaluation du contrôle et des autres critères d'exécution.

Les critères de contrôle et de technique vont souvent de pair. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, un mauvais contrôle est souvent dû à une mauvaise technique et une mauvaise technique entraîne une perte de contrôle.

Les figures et les manœuvres de freestyle doivent être récompensées principalement dans les critères de style, de contrôle et de technique. Une mauvaise exécution des figures et des manœuvres peut avoir un impact négatif pour tous les critères d'exécution.

Les chutes et les atterrissages ratés de sauts, quels qu'ils soient, ont un impact négatif significatif sur tous les autres critères d'exécution. Les collisions et les chutes majeures doivent être pénalisées dans chaque critère.

La fin de la descente dans l'aire d'arrivée fait également partie de l'évaluation. Les athlètes doivent savoir où se trouvent le départ et l'arrivée de leur division. Toutes les aires de départ et d'arrivée doivent être clairement indiquées sur le plan du site et faire l'objet d'une discussion lors de la réunion des athlètes. Les athlètes doivent s'arrêter de manière contrôlée dans l'aire d'arrivée. Une chute ou une entrée incontrôlée dans l'aire d'arrivée sera considérée comme une perte de contrôle et aura un effet négatif sur le score de tous les autres critères, à l'exception du score de ligne. Les athlètes ne doivent pas entrer dans l'aire d'arrivée d'une manière qui porte atteinte à leur sécurité et à celle du public et du personnel.

RÉVISION DES SCORES ET DES RÉSULTATS

Toutes les décisions prises par les juges sont définitives. Les résultats sont revus à la fin de la journée avant d'être rendus publics. Cette révision permet d'identifier les éventuelles erreurs de transcription des feuilles de scores manuscrites des juges dans le système Liveheats et de départager les positions ex æquo dans le top 5 de chaque division. Lors de la révision des résultats, les juges doivent vérifier la composition des podiums pour s'assurer que l'ordre des places est correct. L'évaluation constante des critères peut s'altérer pendant les divisions ayant une grande participation. Si l'on estime que les résultats sont incorrects, en particulier pour le podium ou pour les 10 premières positions, les juges doivent comparer les scores avec leurs notes et leurs souvenirs des

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

performances et décider si des critères spécifiques doivent subir des ajustements mineurs pour atteindre le plus de précision possible.

Détermination du seuil de qualification pour les finales (*cut line*)

Pour les événements à plusieurs rondes, les délégués techniques, avec l'aide des juges en chef, procèdent à déterminer le nombre d'athlètes se qualifiant après chaque ronde de descentes. La détermination du seuil de qualification est basée sur plusieurs facteurs, dont le nombre total d'athlètes, l'étendue et la difficulté du site du lendemain, ainsi que les conditions météo. Les délégués techniques et les juges en chef doivent s'assurer que les athlètes qui passent le seuil de qualification sont en mesure de descendre le site du lendemain, qu'il y a suffisamment de temps pour effectuer toutes les descentes des divisions et que les retards dus aux conditions météo ne deviendront pas un facteur empêchant leur achèvement. Après avoir pris ces facteurs en considération, le seuil de qualification est généralement fixé à un endroit parmi les résultats où il y a un écart dans la valeur des scores. Par exemple, si environ 20 athlètes peuvent participer aux finales, que les résultats sont serrés jusqu'à la 18^{e} position et qu'il y a un écart de scores entre la 18^{e} et la 19^{e} position, le seuil de qualification peut alors être établi entre ces deux positions. Les athlètes ayant obtenu un DNF, un DNS ou une DQ ne peuvent pas se qualifier pour une descente subséquente.

Procédure de bris d'égalité

Si l'égalité se situe parmi les cinq premiers résultats finaux, il faut les départager. Le départage doit d'abord se faire en fonction du score de contrôle le plus élevé. L'athlète ayant le score de contrôle le plus élevé reçoit la meilleure position. Si l'égalité ne peut être départagée par le contrôle, elle doit l'être par le critère de technique. Pour départager les positions à égalité, il faut augmenter ou diminuer le score d'exécution de l'une ou l'autre des personnes. Choisissez le moyen le plus approprié aux circonstances, et qui n'affectera pas les positions des autres athlètes.

DNS, DNF et DQ

Les délégués techniques et les juges en chef ont la responsabilité de déterminer quand l'attribution d'un DNS, d'un DNF ou d'une DQ est justifiée sur le site. Les délégués techniques, les juges en chef et les organisateurs d'événements ont la responsabilité de déterminer quand les athlètes doivent recevoir une DQ pour des infractions au code de conduite en dehors du site.

N'a pas commencé (Did not start – DNS) à un événement d'une seule descente : l'athlète qui ne se présente pas au portillon de départ, ou qui s'y présente, mais qui a un

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

équipement obligatoire manquant (comme un casque ou une protection dorsale), obtient un DNS et n'a aucun point.

Événement de deux jours : lors d'un événement ayant deux jours de compétitions, l'athlète ne reçoit aucun point si le DNS est attribué au jour des qualifications. Si l'athlète réussit les qualifications, mais qui, pour une raison ou une autre, ne se présente pas au portillon de départ au deuxième jour des compétitions, ou qui s'y présente, mais lui manque un équipement obligatoire, se voit attribuer un DNS, sans aucun point pour le deuxième jour. Une position et des points sont toutefois attribués à l'athlète selon les résultats de la première descente.

Un DNF (n'a pas fini – Did Not Finish) est attribué lorsque l'athlète perd ses skis ou sa planche ou reçoit l'assistance de ninjas ou de l'équipe de patrouille lors de sa descente. Lorsqu'un DNF est attribué, l'athlète qui n'a pas subi de blessure doit descendre jusqu'en fin de piste le plus directement, rapidement et sécuritairement possible, sans faire de saut ni de figure. Il ne faut pas sortir des limites du site et la descente doit se terminer dans l'aire d'arrivée pour obtenir les points du DNF. Si l'athlète ayant un DNF quitte les limites du site ou ne sort pas du site par l'aire d'arrivée, une DQ sera plutôt attribuée, sans aucun point, au lieu d'un DNF et les points de la dernière position.

Règle d'égalité à la dernière position : les athlètes ayant un DNF sont ex aequo et reçoivent les points d'une dernière position (exemple : lors de la dernière journée d'un événement où quatre des 20 athlètes chutent et ne terminent pas leur descente, ces quatre personnes terminent ex aequo à la 17^{e} position et obtiennent les points de celle-ci.

Les disqualifications (DQ) sont attribuées lorsque les athlètes enfreignent une règle de sécurité, le code de conduite, ou les règles de la station de montagne. Les actions menant à une DQ incluent, par exemple, le non-respect du protocole d'inspection du site, la circulation en dehors des limites du site ou dans des zones fermées, y compris l'aire d'arrivée; un langage grossier, un comportement inadéquat ou le manque de respect envers les autres; des inversés exécutés par des juniors; la descente imprudente et dangereuse pour soi-même ou pour d'autres personnes. Pour les compétitions adultes, l'autorisation de faire des inversés (*inverts*) est laissée à la discrétion du site hôte ou de l'organisateur. Il y a inversé lorsque les bottes de l'athlète se retrouvent au-dessus de sa tête. Les athlètes peuvent faire des sauts périlleux ou des *flat spins* (vrilles à plat), mais si les bottes passent au-dessus de la tête, l'athlète est considéré comme étant en position inversée et recevra une DQ. L'athlète qui perd son casque pendant une descente compétitive recevra une DQ, sauf si le casque se détache à l'impact d'une chute.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Également, lorsqu'un DNF est attribué, l'athlète qui n'a pas subi de blessure doit descendre jusqu'en fin de piste le plus directement, rapidement et sécuritairement possible, sans faire de saut ni de figure. Les violations flagrantes de cette règle doivent amener à une DQ. L'athlète qui perd son équipement (DNF), mais qui le récupère et poursuit sa descente prévue est sujet à une DQ pour l'événement en cours et à une possible suspension aux prochains événements, à la discrétion du conseil d'administration de l'IFSA. Dans le cas des DQ, les athlètes ne gagnent aucun point et l'événement compte dans le nombre de participations requises pour leur rang.

CÉRÉMONIE DE PRIX ET COMPTE RENDU DES RÉSULTATS

Compte rendu des résultats

L'objectif de passer en revue les évaluations des juges avec les athlètes et les entraîneurs est d'offrir de la rétroaction pour le développement des athlètes. Le compte rendu des résultats est imprimé et distribué aux juges et aux entraîneurs avec accréditation qui sont sur place, uniquement après la publication des résultats officiels. Les juges restent disponibles sur place après chaque journée de compétitions pour répondre aux questions ou aux préoccupations. Les juges doivent prévoir une période raisonnable pour discuter des évaluations après la publication des résultats.

Analyse vidéo

Lorsqu'on aborde les juges avec respect après la publication des résultats et lorsqu'on comprend que les résultats sont définitifs, ils peuvent passer en revue les vidéos, à leur discrétion.

Il ne faut toutefois pas oublier que les décisions des juges sont prises en temps réel dans les conditions du moment et depuis l'unique point de vue du stand des juges. Les vidéos des parents ou des entraîneurs sont souvent faites d'un point de vue différent et non comparable à celui des juges.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

ANNEXE B – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DIRECTIVES POUR LES JUGES EN CHEF

UN OU DEUX JOURS AVANT LES COMPÉTITIONS (EN FONCTION DU SITE)

Un ou deux jours avant les compétitions, ou le matin même, selon le format de l'événement, la complexité et la logistique du site, les juges en chef peuvent avoir besoin de travailler avec les délégués techniques au sujet des responsabilités suivantes.

- Avec la patrouille et le délégué technique, décider des sites A et B, des limites, des fermetures et déterminer les sites progressifs pour les groupes d'âges, si nécessaire.
- Avec le délégué technique, décider de l'emplacement des juges pour les sites du plan A et du plan B et marquer la position des juges, y compris les positions des juges en cas de répartition, sur les cartes du site et avec un X en bambou sur la montagne.
- Aider le délégué technique à s'assurer que l'organisateur d'événements dispose des ressources appropriées (clôtures, signalisation, radios, ordinateur portable pour l'inscription des scores, imprimante, papier, dossards, équipement adéquat pour les présentateurs, le personnel et les juges).
- Un ou deux jours avant les compétitions, procéder à une inspection avec le délégué technique pour vérifier les plans, les fermetures et les limites du site, et pour tester les emplacements des juges.

MATIN DE L'ÉVÉNEMENT

- Aider le délégué technique à s'assurer que les limites, les fermetures et les dispositifs de contrôle de foule ont été installés conformément au plan et que les conditions d'enneigement du site sont sécuritaires. Avant l'inspection, informer des préoccupations ou des changements de dernière minute.
- Avant l'inspection, lors des réunions des athlètes et des officiels, fournir de l'information sur les critères d'évaluation et sur toute spécificité relative aux limites du site et à la répartition des juges.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Faire une inspection avec les juges pour examiner les choix de ligne, les limites et les emplacements des juges.
- Soutenir le délégué technique lors de l'inspection du site pour s'assurer que les règles et les procédures de sécurité sont respectées.
- Avant le début des compétitions, établir les paramètres du site avec l'équipe des juges depuis leurs emplacements du plan A et du plan B.

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Établir et maintenir des voies de communication claires avec le délégué technique.
- S'exercer en évaluant les ouvreurs de pistes pour s'assurer que l'équipe de juges est prête. Employer un protocole de communication avec les juges et des voies de communication claires entre le juge en chef, le délégué technique et le starter.
- Veiller à ce que les juges travaillent à un rythme raisonnable et gèrent efficacement leur temps.
- Faire des pauses rapides entre les divisions pour ajuster les scores des juges, prendre une pause santé, une collation, etc.
- Communiquer avec le délégué technique et le starter, particulièrement en ce qui concerne les DNS dus à un départ manqué, à un équipement de sécurité manquant, etc., et vérifier les copies de tous les DNS pour l'exactitude des scores.
- Soutenir le délégué technique et l'équipe des juges dans leurs décisions concernant les DQ, les DNF, les retards dus aux conditions météo et toute décision relative à la sécurité.
- Être disponible pour entendre d'éventuelles contestations et se prononcer sur celles-ci.
- Avant de commencer une nouvelle division, tenir compte des conditions météo défavorables et être prêt à passer à une répartition des juges.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- En collaboration avec le délégué technique, réviser les résultats inscrits pour éviter les erreurs et commenter celles-ci avec les juges.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Après les journées de qualifications, sous la coordination du délégué technique, décider des seuils de qualifications (*cut line*) pour toutes les divisions.
- Être disponible pour répondre aux questions et aux commentaires des athlètes, des entraîneurs et du personnel de l'événement.
- Suivre les directives du manuel des juges concernant les relations publiques et les communications avec les médias lors d'événements importants tels qu'une blessure grave, une annulation, une panne des remontées mécaniques de la station, une avalanche, etc.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

ANNEXE C – LISTE D'ÉQUIPEMENT DES JUGES

Les juges restent en tout temps sur place sur le site de l'événement et devraient donc avoir un sac à dos contenant les articles recommandés ci-dessous. Certains de ces articles, tels que la chaise pliante, la radio de rechange, un lunch et des boissons chaudes, devraient être fournis par l'organisateur d'événements. Les juges d'expérience savent qu'il vaut mieux charger certains des articles les plus grands et les plus encombrants dans une remorque de motoneige ou de dameuse plutôt que de tout transporter jusqu'au site. Les juges doivent prioriser leur sécurité personnelle lors du transport d'objets, comme un sac à dos lourd, jusqu'à la base du site. Lorsque les juges pourraient s'exposer à des blessures lors de leur descente en raison de conditions difficiles ou d'un sac à dos trop lourd, il convient de prendre d'autres dispositions pour le déplacement du matériel. Équipement requis et recommandé :

- Feuilles de score, matériel pour écrire et planchette à pince résistante aux intempéries.
- Copies du manuel de l'athlète et du manuel des juges de l'IFSA (copies électroniques acceptées)
- Couches de vêtements supplémentaires
- Sac de couchage ou couverture
- Vêtements de pluie
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Gants ou mitaines supplémentaires
- Tuque chaude
- Chauffe-mains et chauffe-pieds
- Chaise pliante
- Tapis isolant pour les pieds
- Pelle
- Appareil de recherche de victime d'avalanche (*avy beacon* – ARVA)

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Jumelles
- Radio de rechange
- Cellulaire
- Chargeur portable et câbles
- Lunch, collations, eau
- Boisson chaude

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

ANNEXE D – INSTALLATION DU STAND DES JUGES

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour identifier l'emplacement du stand des juges et pour son installation. Lorsqu'un seul stand est utilisé, l'emplacement doit être choisi de manière à offrir la meilleure vue possible sur l'ensemble du site en étant en position assise. Les juges en position assise doivent pouvoir voir l'athlète s'arrêter complètement dans l'aire d'arrivée. Malgré les efforts pour les éviter, de nombreux sites contiennent des angles morts pour les juges. Ces zones doivent être notées lors de l'installation du stand, documentées par une photo et annoncées aux athlètes pour qu'elles soient pleinement prises en considération dans la planification et l'exécution de leur ligne. Si les ressources sont disponibles, des spotters qualifiés équipé d'une radio doivent être positionnés sur le site pour couvrir chaque angle mort et pour communiquer toute information pertinente aux juges. Les spotters doivent être approuvés par le juge en chef qui s'assure qu'ils possèdent les connaissances d'évaluation nécessaires pour l'événement, car ils sont positionnés sur le site afin de couvrir tous les angles morts.

Si possible, l'emplacement du stand des juges doit être choisi de manière à minimiser l'exposition au vent, ou un coupe-vent doit être construit à l'aide de blocs de neige ou de matériaux de construction.

Une surface plane et à niveau doit être dégagée à la pelle pour permettre d'installer une table et au moins quatre chaises pour les trois juges et le délégué technique, et pour avoir l'espace pour poser le matériel et les sacs à dos. En général, une surface plane de 12 pieds sur 8 pieds (3,5 sur 2,5 m) est suffisante. La surface doit être aplanie et compactée la veille à l'aide de skis, ce qui permet à la neige de se tasser pendant la nuit. Les skis peuvent également être utilisés pour vérifier si la surface du stand est au niveau.

Une fois que le stand des juges est installé, une clôture ou un ruban de délimitation doit être placé pour maintenir une distance minimale de 15 à 20 pieds (4,5 à 6 m) entre les juges et le public, les entraîneurs et les athlètes. Lorsque le stand est situé en dessous de l'aire d'arrivée, il faut s'assurer que les clôtures de celle-ci et les bannières des commanditaires ne cachent pas la vue des juges. Des contrôles doivent être mis en place pour s'assurer que personne ne peut se tenir debout ou marcher en amont des juges, pour éviter de leur cacher la vue.

La table et les chaises des juges doivent être placées sur un tapis ou un revêtement de mousse pour les isoler de la neige. Un auvent doit couvrir le stand pour protéger les juges des précipitations et du soleil. L'ajout de trois parois à l'auvent améliore la protection contre le vent. Les appareils de chauffage électriques ou au propane procurent plus de confort, s'ils sont disponibles.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Le haut-parleur du présentateur ne doit pas être situé à proximité ou face aux juges afin de minimiser les distractions causées par les commentaires.

ANNEXE E – SÉLECTION ET PRÉPARATION DES SITES

SÉLECTION ET PRÉPARATION DES SITES

Les délégués techniques de l'IFSA, les juges en chef régionaux et les juges en chef ont une connaissance approfondie des compétences des athlètes, des événements Junior 2* jusqu'aux séries Challenger de l'IFSA. La sélection et la préparation des sites sont des compétences qui s'acquièrent au fil du temps grâce à l'expérience. La connaissance des compétences des athlètes et de la culture du freeride est fondamentale pour la sélection et la préparation des sites. Les officiels des événements de l'IFSA se soucient des étapes de développement des athlètes juniors évoluant vers l'âge adulte. Ces personnes utilisent leurs qualités de mentor pour militer pour le sain développement à long terme des athlètes et pour mettre en place des sites progressifs avec des limites physiques. L'âge, l'expérience et l'ensemble des compétences des athlètes sont pris en compte dans le processus de sélection et de préparation des sites. Les sites progressifs et les limites appropriées favorisent le développement à long terme d'athlètes et une saine progression dans le sport, en plus de permettre au freeride de rester assurable par la promotion de la sécurité et de la responsabilité.

Il est important de prendre en compte le dénivelé des pentes et la taille des obstacles sur le terrain dans le processus de décision pour la sélection des sites. Les sites adéquats pour les compétitions de freeride permettent des emplacements pour les juges selon un plan A et un plan B, ont un portillon de départ fonctionnel et une aire d'arrivée, en plus d'être accessibles d'un point de vue logistique.

NIVEAU DE L'ÉVÉNEMENT, FORMAT ET CONSIDÉRATIONS LOGISTIQUES

La progression des descentes ainsi que des considérations logistiques doivent être prises en compte lors de la sélection des sites.

- Événement Junior 2*, Junior 3* ou Adult Qualifier d'une journée et d'une ronde de descentes (un seul site)
- Événement Junior 2*, Junior 3* ou Adult Qualifier de deux jours et de deux rondes (potentiellement deux sites distincts)

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Événement Junior 2*, Junior 3* ou Adult Qualifier de trois jours et de deux rondes (potentiellement deux sites distincts)
- Événement Championship de trois jours et de deux rondes (potentiellement trois sites distincts)

Événements Junior 2* – Terrain et obstacles qui mettent à l'épreuve les meilleurs et meilleures athlètes de niveau 2*, tout en s'adressant aux athlètes de plus bas niveau, y compris les athlètes débutants.

Événements Junior 3* – Terrain et obstacles qui s'adressent aux meilleurs athlètes de niveau 3*, tout en offrant des sorties faciles et des options pour des niveaux d'habiletés variés.

Junior Championships – Terrain et obstacles qui s'adressent aux meilleurs athlètes de championnats, tout en offrant des sorties faciles et des options pour des niveaux d'habiletés variés.

ÉVÉNEMENTS ADULT QUALIFIER

Événements Qualifier 2*, 3*, 4* et Challenger – Terrain et obstacles qui s'adressent aux meilleurs athlètes selon le niveau Qualifier de l'événement, tout en offrant des sorties faciles et des options pour des niveaux d'habiletés variés.

Avant de sécuriser les sites et de commencer leur préparation, il faut s'assurer que la patrouille, l'organisateur d'événements et les équipes de gestion de l'événement sont prêts, sur le plan logistique, à accéder aux ressources nécessaires pour chaque site, les mobiliser, les mettre à disposition et les doter de personnel.

- Ligne de corde pour la fermeture du site au public
- Clôtures (aire d'arrivée)
- Tente pour le présentateur, système de sonorisation et générateur
- Tente et chaises pour les juges
- Drapeaux du portillon de départ

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

OPTIONS DE PLANIFICATION DES SITES

SITES SELON LE PLAN A

L'emplacement du stand des juges de ces sites offre une ligne de visibilité directe sur le portillon de départ et sur l'aire d'arrivée et fournit une vue fonctionnelle sur l'ensemble du site, avec ou sans l'aide de jumelles.

PORTILLON DE DÉPART

Le portillon de départ peut être considéré comme une zone de rassemblement qui accueille un groupe entier d'athlètes à proximité de celui-ci sans gêner le public. S'il n'y a pas l'espace nécessaire au portillon de départ pour accueillir un grand nombre d'athlètes sans gêner le public, tenir compte des points ci-dessous.

- Le portillon de départ doit pouvoir accueillir confortablement un minimum de trois à cinq athlètes et un starter.
- Une zone de rassemblement doit permettre d'accéder facilement au portillon de départ et doit pouvoir accueillir au minimum 15 athlètes, y compris l'assistant starter. Les starters et leurs assistants doivent impérativement avoir une radio.

AIRE D'ARRIVÉE

- L'aire d'arrivée doit être parfaitement visible depuis l'emplacement des juges du plan A et facilement accessible aux athlètes depuis tous les angles du site.
- Marquer le plus bas point possible sur le site où l'on peut clairement voir l'emplacement des juges du plan A et marquer d'un X la plus basse sortie possible de l'aire d'arrivée.
- En utilisant plusieurs bambous ou d'autres marqueurs, créer une chicane pour que les athlètes s'arrêtent complètement avant de sortir de l'aire d'arrivée.
- À partir de la chicane (point de sortie), marquer chaque côté de l'aire d'arrivée pour la relier aux lignes de corde des limites externes du site et pour que les clôtures puissent facilement s'intégrer à l'aire d'arrivée.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES SITES

- Les sites doivent offrir aux athlètes une variété d'options à gauche, à droite et au centre du portillon de départ.
- Les athlètes doivent avoir des options pour se rendre facilement à l'aire d'arrivée depuis plusieurs endroits du site.
- Chaque site doit avoir plusieurs choix de ligne empruntables pour tous les niveaux d'habiletés.
- Les zones sans chute (*no fall zones*) ne sont pas autorisées. Elles se définissent comme des zones inappropriées à la compétition.
- Pour les événements juniors, les zones sans chute sont également définies comme des zones exposées qui conduisent à une exposition secondaire..

LIMITES EXTERNES

- L'établissement des limites externes du site doit être clairement négocié avec la patrouille et la personne responsable de la patrouille.
- Les limites externes du site interdisent clairement l'accès du public à tous les éléments du site. La meilleure pratique consiste à fixer les limites externes à au moins cinq mètres des limites internes.
- Les limites externes doivent être constituées de lignes de corde qui créent un accès au portillon de départ pouvant être ouvert et fermé.
- Les limites externes doivent s'étendre autour de l'ensemble du site autant à gauche qu'à droite, à partir du portillon de départ jusqu'aux clôtures de l'aire d'arrivée. Souvent, le terrain est trop escarpé pour installer des lignes de corde; des bambous sont couramment utilisés pour créer des limites claires.
- Les limites externes créent une zone fermée claire et empêchent le public d'accéder au site.

LIMITES INTERNES ET SITES PROGRESSIFS

Lors de l'établissement des limites internes, il est essentiel que les délégués techniques s'alignent sur les caractéristiques du niveau et du format de l'événement.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Les athlètes se déplacent à haute vitesse sur le site. Les lignes de corde internes peuvent être considérées comme un risque pour leur sécurité.
- Il faut éviter d'utiliser des lignes de corde pour créer des limites internes sur le site. Si des marqueurs tels que des bambous ne suffisent pas à créer des zones fermées claires, utiliser des clôtures.
- S'il n'est pas possible d'utiliser des clôtures pour atténuer le danger, le site doit être considéré comme inapproprié à la compétition.

PLAN B POUR LES SITES AVEC RÉPARTITION DES JUGES

Les mauvaises conditions météo empêchent parfois les juges de voir le site depuis leur emplacement du plan A. Il faut donc utiliser les emplacements du plan B avec répartition des juges. Par ailleurs, si la station de montagne ne permet pas d'option d'emplacement selon un plan A, le plan B avec répartition des juges devient la seule option. Dans la mise en œuvre du plan B, chaque juge doit avoir sa propre radio. Il est essentiel que les juges communiquent clairement lors d'un événement avec répartition des juges.

RÉPARTITION DES JUGES

En cas de mauvaise visibilité due aux conditions météo, les juges doivent attendre que les athlètes soient visibles pendant toute leur descente. Les délégués techniques et les juges en chef peuvent annuler une division ou une journée en raison des conditions météo ou de la visibilité. L'annonce de l'annulation doit être faite après les descentes d'une division entière ou avant le début de la suivante. Dans les cas où il s'avère nécessaire d'annuler alors que les descentes d'une division ne sont pas terminées, les délégués techniques ont l'autorisation de reprendre les compétitions le lendemain dans le même ordre que la veille, en recommençant les descentes de la division entière.

Dans les cas d'angles morts importants ou de mauvaise visibilité, il convient d'envisager une répartition des juges. Lorsque la répartition est mise en place, les juges doivent utiliser un format constant pour chaque catégorie. Les méthodes acceptées pour la répartition des juges sont détaillées ci-dessous. Si les juges sont répartis sur le site, chacun évalue tous les critères dans sa zone respective, y compris le choix de ligne. Les juges doivent être en mesure de voir l'ensemble du site, et les zones et les angles morts doivent être clairement définis parmi le jury pour éviter les chevauchements et pour conserver la cohérence. Si cela n'est pas possible, les angles morts peuvent être couverts par des spotters. Si des spotters ne peuvent pas couvrir les angles morts, le site

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

doit être réduit en établissant des limites supplémentaires afin que chaque juge puisse voir l'ensemble de sa section.

AMÉNAGEMENT DES EMPLACEMENTS POUR LA RÉPARTITION DES JUGES

Le terrain dicte le nombre d'emplacements différents à aménager lorsqu'il y a une répartition des juges selon le plan B. Trois options sont possibles et elles sont indiquées ci-dessous. Il est essentiel que chaque juge puisse voir l'ensemble de sa section du début à la fin. Par exemple, la répartition 1+1+1 implique que chaque juge doit avoir une excellente compréhension de l'endroit où sa section commence et se termine pour éviter la double évaluation des athlètes. Ce problème peut être évité si les juges communiquent par radio. Par exemple, si les deux juges ont déterminé où une section se termine et où l'autre commence, mais qu'un athlète tombe entre les deux sections, les juges doivent communiquer par radio pour déterminer qui évaluera la chute. Cette communication permet de s'assurer que la chute de l'athlète n'est pas prise en compte dans l'évaluation des juges des deux sections. La répartition des juges 1+1+1 peut ainsi être considérée comme trois événements distincts. Les scores de l'athlète de chaque événement (section) sont additionnés et le total est divisé par trois pour obtenir le score final de l'athlète.

Répartition des juges 1+1+1

Le site est divisé en trois sections d'une superficie à peu près égale. Les sections et les évaluations des juges sont pondérées de manière égale. Il faut identifier la position des juges sur le site et sur les cartes du site. Chaque juge évalue sa propre section et les scores sont additionnés pour ensuite établir la moyenne.

Répartition des juges 2+1

Le site est divisé en deux sections (le terrain impose parfois cette option). Il faut identifier la position des juges sur le site et sur les cartes du site. Les scores sont pondérés également (soit en faisant la moyenne pour la section qui a deux juges, soit en n'utilisant que deux juges, la troisième personne étant utilisée comme spotter – c'est-à-dire qu'elle est positionnée pour surveiller un angle mort et communique avec les autres juges par radio).

Répartition des juges 2+2

Le terrain de certains sites est vallonné et il n'est pas possible d'évaluer l'ensemble des descentes à partir d'un seul stand. Il ne devrait pas y avoir plus de deux sections de

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

terrain et deux stands de juges. Avec ce scénario, l'évaluation se fait comme s'il s'agissait de deux descentes distinctes, avec deux juges pour chaque descente. Il y a alors un juge en chef et un juge de soutien dans chaque stand. Le délégué technique se positionne dans le stand du bas, dans l'aire d'arrivée, ou près de ceux-ci. Un délégué technique adjoint se positionne au stand du haut.

Les juges doivent inspecter ensemble les deux sections du site et les deux juges en chef doivent se mettre d'accord sur les valeurs de base de l'évaluation de chaque section. Pendant l'ouverture des pistes, les deux juges en chef doivent comparer et calibrer les scores de ligne. Les responsables du pointage doivent recevoir l'instruction de vérifier que les deux scores de ligne de la section supérieure de la descente de l'athlète sont les mêmes; même chose pour les scores de ligne de la section inférieure de la descente. La moyenne des quatre scores est calculée pour déterminer le résultat final de la descente de l'athlète.

À noter qu'un problème de contrôle sur la section supérieure ou inférieure de la descente n'affecte que les scores de cette section du parcours.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

ANNEXE F – LISTES DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES D'ACCRÉDITATION DES JUGES PAR NIVEAU

NIVEAUX D'ACCRÉDITATION DES JUGES POUR LES ÉVÉNEMENTS JUNIORS ET ADULTES

Les juges de l'IFSA exercent un rôle essentiel quant à la sécurité et au bon déroulement des compétitions de freeride, où l'ensemble des athlètes est traité équitablement, dans le respect des règles définies dans les manuels des athlètes de l'IFSA et des séries Qualifier pour adultes. L'IFSA compte cinq niveaux de juges et chaque région a également un juge en chef régional (RHJ) qui travaille avec les partenaires des stations de montagne et les délégations régionales sur la programmation et l'accréditation. Les juges en chef régionaux ont comme responsabilité de maintenir l'intégrité du programme des juges dans leurs régions respectives.

L'IFSA a numérisé le processus d'accréditation pour les juges de niveaux 1 à 4. Les formateurs de juges peuvent maintenant remplir le formulaire d'accréditation des candidats-juges pour approuver de nouveaux juges et accréditer leurs changements de niveaux.

JUDGE 1 (J1)

Les J1 sont des juges débutants et débutantes qui peuvent agir en tant que juges de soutien jusqu'aux événements IFSA 2*. Les J1 peuvent obtenir l'accréditation pour être J2 auprès d'un juge en chef régional après avoir démontré les aptitudes nécessaires.

Accréditation J1

- La formation en ligne d'accréditation des juges a été complétée et réussie.
- Le candidat démontre sa capacité à progresser en tant que juge après avoir observé le travail des juges à leur stand lors d'un événement.

Nom du juge : _____ Signature : _____

Nom du formateur de juges : _____ Signature : _____

Date de fin de l'atelier de formation des juges : _____

Événement observé : _____

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

JUDGE 2 (J2)

Les J2 peuvent agir en tant que juges de soutien jusqu'aux événements IFSA 3*, ainsi qu'en tant que juges en chef d'événements 1*, sous l'approbation d'un juge en chef régional.

Pendant un événement, le juge en chef régional formateur agit en tant que juge en chef. Le juge en formation agit en tant que juge de soutien ou juge en observation et doit exercer toutes les responsabilités de juge. Durant l'événement, le juge en chef régional formateur évalue le juge en formation. Après l'événement, le juge en chef régional remplit la liste de vérification ci-dessous et passe en revue les résultats avec le juge en formation. Le juge en chef régional formateur et le juge en formation doivent ensuite signer la liste de vérification remplie, qui est transmise par le juge en chef régional formateur à l'administrateur des juges de l'IFSA.

Accréditation J2

A participé à l'évaluation lors d'un événement 2* ou 3* de l'IFSA en ayant une bonne connaissance du système d'évaluation de l'IFSA et a démontré ses aptitudes pour ce niveau d'événement.

- Démontre sa volonté d'être à l'heure et de travailler en équipe.
- Démontre sa capacité d'écoute et d'apprentissage.
- Démontre sa compréhension des facteurs clés relatifs à la méthodologie d'évaluation.
- Démontre sa capacité à établir les paramètres des sites et des scores de ligne.
- Démontre sa capacité à appliquer avec précision le concept de niveau d'athlète et le guide des problèmes de contrôle.
- Démontre sa capacité à discerner les problèmes de contrôle et à les évaluer de manière appropriée.
- Démontre sa capacité à ne pas avoir pas de parti pris.
- Démontre sa capacité à réunir tous les éléments et générer des résultats précis.

Approbation du juge en chef régional de l'IFSA : _____

Nom du juge : _____ Signature : _____

Nom du formateur de juges : _____ Signature : _____

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

JUDGE 3 (J3)

Les J3 sont des juges d'expérience capables de soutenir tous les niveaux d'événements et d'agir en tant que juges en chef jusqu'aux événements IFSA 2*, sous l'approbation d'un juge en chef régional.

Pendant un événement, le juge en chef régional formateur agit en tant que juge en chef. Le juge en formation agit en tant que juge de soutien ou juge en observation et doit exercer toutes les responsabilités de juge. Durant l'événement, le juge en chef régional formateur évalue le juge en formation. Après l'événement, le juge en chef régional remplit la liste de vérification ci-dessous et passe en revue les résultats avec le juge en formation. Le juge en chef régional formateur et le juge en formation doivent ensuite signer la liste de vérification remplie, qui est transmise par le juge en chef régional formateur à l'administrateur des juges de l'IFSA.

Accréditation J3

A démontré une bonne maîtrise du système d'évaluation de l'IFSA lors d'un événement 4* et a démontré sa connaissance du manuel de l'IFSA.

- Démontre sa capacité à communiquer les informations nécessaires et à répondre aux questions aux réunions d'athlètes et d'entraîneurs, comme il est exigé aux juges en chef.
- Fait preuve d'une communication et d'une organisation efficaces avec le délégué technique, l'organisateur d'événement, la patrouille, les autres juges, les starters, l'équipe d'opérations de la montagne, les bénévoles et le personnel de l'événement.
- Démontre sa capacité à diriger une équipe de juges, à mener des discussions objectives et à créer un environnement de travail sain
- Reste cohérent dans ses évaluations tout au long d'un événement.
- Démontre une compréhension complète de la méthodologie d'évaluation, y compris le niveau d'athlète et le guide des problèmes de contrôle.
- Maintient l'impartialité de l'équipe de juges.
- Démontre sa capacité à générer des résultats précis et à organiser des événements globalement positifs.
- Démontre sa capacité à répondre aux questions après l'événement et à fournir des commentaires constructifs aux athlètes et aux entraîneurs.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Nom du juge : _____Signature : _____

Nom du formateur de juges : _____Signature : _____

JUDGE 4 (J4)

Les J4 peuvent soutenir tous les niveaux d'événements de l'IFSA et peuvent agir en tant que juge en chef pour les événements 4*, sous l'approbation d'un juge en chef régional. Les J4 sont des juges d'expérience notable capables de soutenir les événements de championnats de l'IFSA, incluant les Junior Freeride Championships, les Qualifier 4*, et les séries Challenger.

Pendant un événement, le juge en chef régional formateur agit en tant que juge en chef. Le juge en formation agit en tant que juge de soutien ou juge en observation et doit exercer toutes les responsabilités de juge. Durant l'événement, le juge en chef régional formateur évalue le juge en formation. Après l'événement, le juge en chef régional remplit la liste de vérification ci-dessous et passe en revue les résultats avec le juge en formation. Le juge en chef régional formateur et le juge en formation doivent ensuite signer la liste de vérification remplie, qui est transmise par le juge en chef régional formateur à l'administrateur des juges de l'IFSA.

Accréditation J4

A démontré sa maîtrise complète du système d'évaluation de l'IFSA lors d'un événement 4* et a démontré sa connaissance totale du manuel de l'IFSA.

- Fait preuve de connaissances et d'une expérience étendues pour assumer efficacement toutes les responsabilités requises des juges à tous les niveaux de compétitions.
- Possède les connaissances requises pour former correctement de nouveaux juges au système d'évaluation de l'IFSA.
- Démontre sa capacité à mener des discussions objectives et à créer un environnement de travail sain.
- Maintient l'impartialité de l'équipe de juges.
- Démontre une compréhension complète de la méthodologie d'évaluation, y compris le niveau d'athlète et le guide des problèmes de contrôle, pour évaluer avec précision tous les problèmes de contrôle et établir des scores précis pour tous les critères d'évaluation.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Démontre sa pleine capacité à répondre aux questions après l'événement et à fournir des commentaires constructifs aux athlètes et aux entraîneurs.

Nom du juge : _____Signature : _____

Nom du formateur de juges : _____Signature : _____

JUDGE 5 (J5)

Les J5 sont approuvés par le comité des juges et ont les compétences pour être juge en chef à tous les événements de l'IFSA, y compris le Junior Freeride Championships (JFC) et les séries Challenger. Les J5 sont des membres très compétents de la communauté des juges de l'IFSA et les juges les plus expérimentés de la région des Amériques. Les J5 sont responsables de la supervision et du maintien de la cohérence et de la qualité des évaluations, ainsi que de l'évolution de leurs processus.

Accréditation J5

- A démontré sa maîtrise complète du système d'évaluation de l'IFSA lors d'un événement 4* en tant que juge en chef.
- Possède une connaissance totale du manuel de l'IFSA.
- A reçu l'approbation du comité des juges en chef régionaux.
- Démontre sa capacité à former en fonction du système d'évaluation de l'IFSA.
- Démontre un haut degré d'organisation et des compétences de leadership exemplaires.
- Démontre sa capacité à mener des discussions objectives, à créer un environnement de travail sain et à soutenir le développement de relations de travail professionnelles.

Signatures du comité des juges en chef régionaux

Rockies : _____ WCF : _____

Far West : _____ PNW : _____

Northern : _____ Intermountain :_____

Chile : _____ Argentina : _____

Eastern : _____ Eastern Canada : _____

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Juge en chef régional (Regional Head Judge)

Les juges en chef régionaux sont des juges en chef d'expérience responsables de coordonner l'horaire des juges, la formation du personnel et les affectations dans leur région. Les juges en chef régionaux sont le premier point de contact pour les organisateurs d'événements et pour les directeurs régionaux, lorsque vient le temps de former une équipe de juges pour des événements. Les juges en chef régionaux sont des membres du comité des juges de l'IFSA et ont la responsabilité d'y émettre leurs commentaires quant à leur région et d'informer leur équipe de juges sur les sujets des réunions du comité. Bien que ce rôle soit souvent occupé par un J5 ou un juge très expérimenté, il s'agit d'un poste de direction désigné qui est axé sur la coordination et la communication régionales, plutôt que sur un niveau d'accréditation de juge.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association